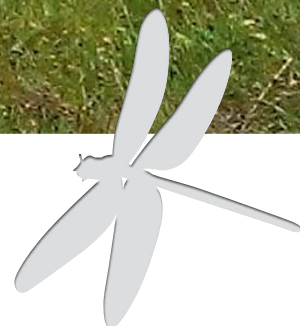




VESCOURS

A LA DÉCOUVERTE



Étang et marais des Paccauds

un espace naturel sensible du Département de l'Ain

Des étangs de la Dombes au bocage de la Bresse, des méandres du Rhône aux montagnes du Bugey, de la plaine de l'Ain à la Haute Chaîne du Jura en passant par le Revermont, le département de l'Ain offre des paysages et des espaces naturels exceptionnels, parfois très connus et fréquentés, parfois confidentiels pour le grand public. Il faut alors ouvrir les yeux pour découvrir et comprendre leurs trésors cachés.

Le Département a une responsabilité particulière pour gérer et restaurer ces espaces, les mettre en valeur, organiser la fréquentation, et sensibiliser les différents publics. Tous ces enjeux sont développés dans le Schéma départemental des espaces naturels sensibles. Compétent grâce à la politique des espaces naturels sensibles, le Département de l'Ain est l'artisan de la mise en œuvre de ce schéma. Néanmoins, les partenariats locaux sont indispensables pour agir de façon concertée et réussir la mise en œuvre des actions.

Le Département labellise les espaces remarquables et emblématiques en espaces naturels sensibles (ENS). Parmi les ENS labellisés dans l'Ain, la moitié est actuellement gérée par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes qui œuvre depuis plus de 25 ans pour la préservation du patrimoine naturel et des paysages de l'Ain. C'est le cas notamment de l'ENS étang et marais des Paccauds, qui vous est présenté dans ce document.

Véronique BAUDE

Vice-Présidente déléguée au tourisme et au développement durable du Département de l'Ain

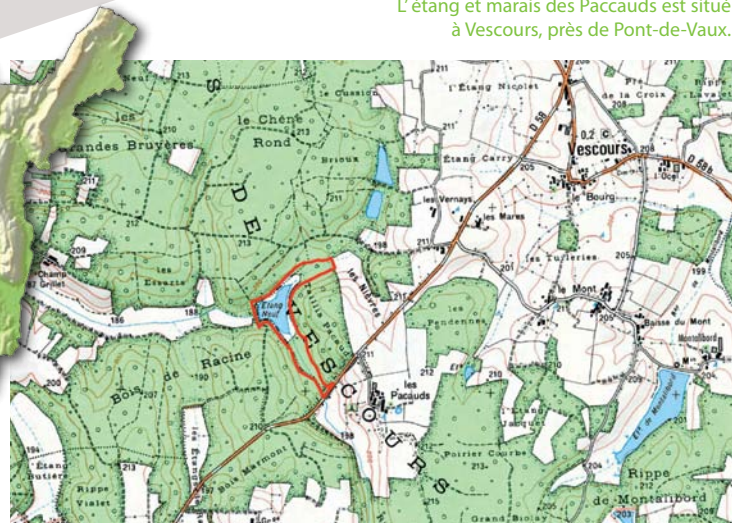
Jean-Yves CHETAILLE

Président du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes



transforment et les stockent. Malheureusement, cette capacité de régulation des eaux a été largement entamée par la destruction de vastes surfaces de zones humides, depuis le début du XX^e siècle (plus de 70% de ces milieux ont disparu en France).

L'étang et marais des Paccauds est bien plus qu'un simple étang. Ici perdure une activité piscicole traditionnelle, bien perpétuée en Dombes mais devenue exceptionnelle en Bresse. Façonné par ces pratiques, l'étang accueille sur ses berges des milieux marécageux qui regorgent d'eau... et de vie !



L'étang et marais des Paccauds est situé à Vescours, près de Pont-de-Vaux.

D'où vient toute cette eau ?

L'eau provient de ruisseaux mais aussi de sources qui jaillissent en bas des pentes ou s'infiltrent dans le sous-sol. En dessous se trouve une couche d'argile imperméable, l'eau qui afflue y est donc retenue. C'est pourquoi les abords de l'étang sont gorgés d'eau une grande partie de l'année.

La décomposition des plantes se fait par la faune du sol mais aussi par des réactions chimiques qui nécessitent de l'air. S'il y a tout le temps de l'eau il ne peut y avoir d'air : la matière organique s'accumule formant un marais.



Le marais par hautes eaux.

Les laiches sont des plantes herbacées qui participent à l'épuration des eaux.

D'innombrables services gratuits !

L'étang et marais des Paccauds et les milieux aquatiques qui le bordent jouent un rôle important pour la rétention et l'épuration de l'eau. En stockant puis en restituant progressivement l'eau comme des éponges, ils régulent les écoulements. De plus, les plantes herbacées qui le composent absorbent les polluants, les

Une nature exceptionnelle

Des espèces insolites

L'engorgement du sol en eau a favorisé le développement d'une mosaïque d'habitats naturels à la végétation humide très spécialisée : herbiers aquatiques, roselières, boisements d'aulnes (ou vernes)...

Sur ces milieux, devenus rares à l'échelle du département de l'Ain, nombreuses sont les espèces remarquables qui prospèrent. Ainsi, la laiche allongée se plaît dans les boisements d'aulnes. Quant à l'agrion de Mercure, une petite libellule rare dans l'Ain, il a besoin pour se reproduire des plantes aquatiques des sources ensoleillées. Cette espèce et le papillon cuivré des marais ont été observés anciennement sur le site.



Le séneçon des marais a besoin d'une eau en grande quantité dans le sol. De nombreux pieds sont présents sur le site.

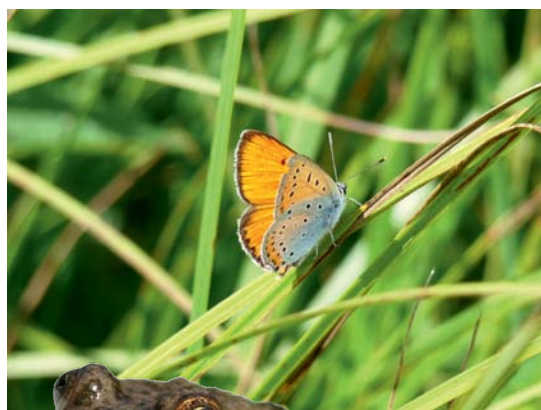


Le héron pourpré niche dans les grandes roselières. Il se reproduit rarement en Bresse. On le voit plus souvent en Dombes.



Le bihoreau gris niche dans les arbres. Il a besoin de tranquillité pour se reproduire et de zones pour pêcher à proximité. Quoi de mieux que les abords de l'étang Pacauds !

Le cuivré des marais a besoin des zones humides : il pond ses œufs sur des plantes telles certaines variétés d'oseilles qui ne poussent que s'il y a suffisamment d'eau.

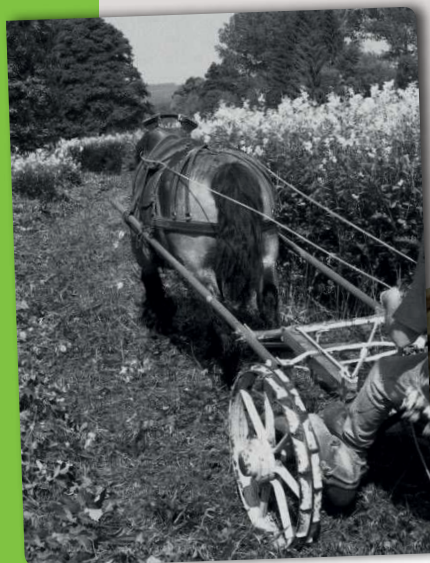


Le sonneur à ventre jaune est un crapaud atypique : il sonne durant la saison des amours et fait le mort en se retournant si on l'approche, montrant ainsi son beau ventre coloré. Tout pour plaire ! Si vous n'êtes pas convaincu, regardez sa pupille : elle a la forme d'un cœur...



La châtaigne d'eau tient son nom de son fruit qui est comestible. Autrefois cultivée, elle devient rare car son développement souvent important peut gêner la production de poissons, ce qui conduit à son éradication.





Les plantes des marais étaient autrefois beaucoup utilisées pour la litière des animaux : roseaux appelés aussi blache ou canalons, laiches...



Carte de Cassini de 1740.

Des systèmes agricoles traditionnels...

L'étang et marais des Paccauds a longtemps été exploité dans un but agricole : il était régulièrement fauché et pâturé (en dehors des secteurs les plus humides). Ces pratiques ont été très bénéfiques : elles ont freiné la dynamique de la végétation et permis aux plantes herbacées de se maintenir. Sans cela, il n'y aurait plus que des bois d'aulnes et de frênes !



Les poissons élevés dans l'étang sont pêchés lors de la vidange dans une pêcherie, vestige d'aménagements ancestraux. Les poissons sont ensuite triés, puis vendus localement pour le bonheur des habitants.



Une activité piscicole qui perdure

Un peu partout en Bresse et en Dombes, l'Homme a aménagé les ruisseaux pour pouvoir les exploiter : des digues ont été élevées pour retenir l'eau dans de petits étangs. Ceux-ci étaient gérés de manière traditionnelle et extensive (avec un fonctionnement en réseau pour qu'ils ne soient pas tous vidangés en même temps), ce qui a permis à la faune et la flore de trouver un équilibre.

Très ancienne, cette activité piscicole perdure sur le site. Les propriétaires continuent de produire du poisson de manière extensive et à valoriser cette ressource, comme en Dombes. Cette activité s'insère dans une démarche économique plus large portée par les propriétaires, intégrant la sylviculture (avec l'exploitation des bois autour du marais) et des événements pour la pratique de la chasse sur un autre étang.

Le site est également apprécié des promeneurs qui viennent découvrir à certaines occasions ses curiosités naturelles.

Des acteurs pour un projet

Un site menacé

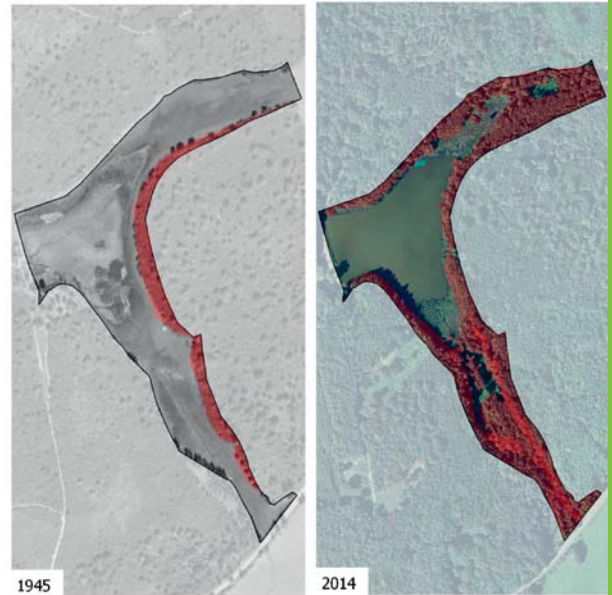
Depuis l'abandon des pratiques agricoles, la forêt progresse peu à peu. Or, comme les arbres consomment beaucoup d'eau, leur développement se fait au détriment des plantes herbacées, auxquelles appartient la plupart des espèces remarquables et qui jouent un rôle-clé pour l'épuration des eaux. C'est donc à la fois la biodiversité et les services rendus gratuitement par le marais qui se voient menacés.

Autre problématique : les ruisseaux ont été déplacés de leur lit naturel. Ils sont désormais rectilignes, plus profonds et plus larges. Ils alimentent donc l'étang directement, sans passer par le marais. De ce fait, les crues ne peuvent plus s'étendre dans le marais ; l'eau exerce une plus forte pression sur la digue et apporte plus de sédiments.



La forêt au dessus de l'étang est drainée : les fossés sont profonds, droits et pentus. L'écoulement de l'eau y est très rapide lors d'orages, ainsi l'eau monte vite dans l'étang.

Lit artificiel d'un des deux ruisseaux alimentant l'étang.



Etang et marais des Paccauds en 1945 (à gauche) et 2014 (à droite). Ces photographies aériennes illustrent bien la progression de la forêt (en rouge) suite à l'abandon des pratiques agricoles : sans entretien, la prairie cède la place en quelques années aux arbustes, puis aux bois.



Schéma de l'évolution d'un milieu naturel : de la prairie humide au boisement.

Tous ensemble pour préserver l'étang et marais des Paccauds !

L'activité piscicole traditionnelle qui perdure sur l'étang et marais des Paccauds a presque disparu en Bresse, faute de rentabilité. Sa conservation et sa valorisation sont donc deux enjeux forts. Le groupement forestier des Paccauds, propriétaire du site, a ainsi passé un accord en 2013 avec le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes. L'objectif ? Restaurer et gérer le site en concertation avec les partenaires techniques et les acteurs locaux (EPTB Saône-Doubs, commune, fédération départementale des pêcheurs, ONEMA, DDT...), réunis au sein d'un comité de site. Par ailleurs, l'étang et marais des Paccauds a été labellisé Espace naturel sensible par le Département de l'Ain le 9 septembre 2015.

Le comité de site est un lieu d'échanges où l'ensemble des acteurs et usagers du site participe à la construction du projet de préservation et de valorisation du patrimoine naturel. Dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles du Département, le CEN est chargé d'appuyer le Département dans l'animation de cette réflexion collective. A partir des éléments scientifiques et techniques, il propose les actions de gestion, met en œuvre celles retenues par le comité de site et contrôle leur efficacité.

Le plan de gestion est un document qui détaille les objectifs et les actions proposées pour la préservation du patrimoine sur un site donné. Il devient la référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre les interventions réalisées.

Préserver durablement le site

Maintenir l'activité piscicole

La production de poissons nécessite que les aménagements hydrauliques créés (déversoir, digue, vanne...) fonctionnent correctement. Cela permet de maîtriser la disponibilité en eau.



Vidange de l'étang Pacauds en 2014 pour le pêcher...

Epurer les eaux

Pour que les matières organiques en suspension dans le marais puissent être transformées en minéraux et assimilées par les plantes herbacées, il faut du temps. Il est donc essentiel que l'eau qui s'écoule vers l'étang reste plus longtemps dans le marais. De plus, les plantes aquatiques jouant un rôle-clé dans le processus de dépollution, il faut veiller à ce que les poissons introduits ne les mangent pas trop.

Réguler les eaux

En empêchant les arbres du marais de se développer, il y aura plus d'eau dans le sol. De plus, le ralentissement des écoulements des ruisseaux permettra de conserver la digue en bon état et donc de garder l'eau dans la zone humide.



... puis, mise en assec prolongé.

Sensibiliser et informer

La valorisation du patrimoine culturel, économique et naturel et la sensibilisation aux services rendus par le marais permettra de faire comprendre les enjeux de leur conservation.



A la découverte des secrets des étangs !



Vérifier les réactions de la nature

La gestion d'espaces naturels n'est pas une science exacte. C'est pourquoi un regard permanent sur l'efficacité des opérations réalisées est toujours nécessaire. Les suivis scientifiques permettent d'observer l'impact de la gestion sur les milieux naturels, la faune et la flore d'exception.

Les actions prévues entre 2016 et 2020

Maintenir l'activité piscicole

- restauration de la digue et du déversoir

Epurer les eaux

- vidange et gestion raisonnée des poissons
- mise en assec prolongé
- gestion du niveau d'eau

Réguler les eaux

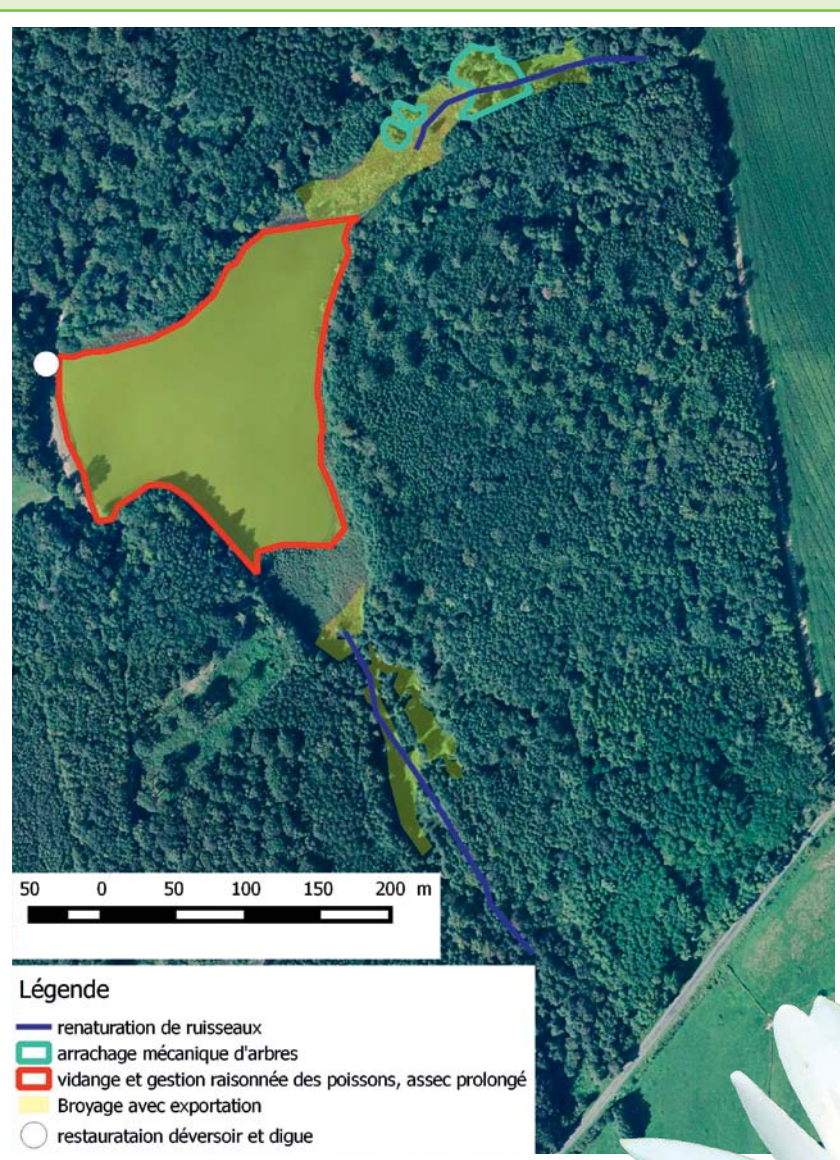
- renaturation de ruisseaux (déplacement dans les lits d'origine)
- arrachage mécanique d'arbres
- broyage avec exportation

Sensibiliser et informer

- rédaction d'un plan de gestion synthétique
- conception et pose de panneaux
- animations pédagogiques



Broyage puis exportation des plantes de marais.



Exemple d'arrachage d'arbustes (bourdaine) avec une pince montée sur une pelle mécanique. Les racines sont enlevées avec un impact limité sur le sol.



QUE POUVEZ-VOUS FAIRE POUR FAVORISER CE PROJET ?

Contribuer à transmettre cette information.

Signaler au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.

Apporter votre point de vue lors des réunions du comité de site, celui-ci est important et sera écouté.

Mettre à disposition certaines de vos photos que vous trouvez particulièrement réussies, ou d'anciennes photos du site.

Nous signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.

Le plan de gestion 2014 - 2023 de l'étang et marais des Paccauds est disponible dans son intégralité sur demande.

CEN RHÔNE-ALPES / Antenne Ain

Emmanuel AMOR

emmanuel.amor@espaces-naturels.fr

Tél. 04 74 34 37 35

Château Messimy
01800 CHARNOZ-SUR-AIN
www.cen-rhonealpes.fr



Conservatoire
d'espaces naturels
Rhône-Alpes

Agir ensemble, c'est notre nature !

Les Conservatoires des espaces naturels sont des partenaires techniques, créés pour aider les collectivités et les usagers à préserver leur patrimoine naturel. Depuis plus de 25 ans, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes intervient sur le terrain, aux côtés des acteurs locaux. Spécialiste de la gestion innovante d'espaces naturels à enjeux, il facilite l'émergence de projets allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des espaces naturels.



Les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Le Département de l'Ain a formalisé sa politique à travers un ambitieux schéma départemental. Partenaire technique et financier, il accompagne les acteurs locaux pour préserver et mettre en valeur les milieux naturels et notamment les sites les plus remarquables qui sont labellisés en espaces naturels sensibles (ENS).

DEPARTEMENT DE L'AIN

Claire VENOT

claire.venot@ain.fr

Tél. 04 69 19 10 56

Direction de l'environnement
Service nature et biodiversité
45 av Alsace-Lorraine CS 10114
01000 BOURG-EN-BRESSE
www.ain.fr

Programme réalisé en partenariat avec :

MAI 2016

La commune de Vescours

Groupement Forestier des Paccauds

Et grâce au soutien financier de :



AUVERGNE – Rhône-Alpes*

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1^{er} octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

